

Est-il judicieux de limiter à 16 ans l'obligation scolaire ?

Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire passe,

selon Pierre-Yves Jeholet, ministre wallon de l'Em-

ploi et de la Formation (MR), par une révision des

dispositions liées à l'obligation scolaire.

David Corona

David Corona est directeur du centre Ifapme (Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises). Le réseau compte en Wallonie 16 sites qui pratiquent la formation en alternance à l'adresse notamment des jeunes dès 15 ans.

« La formation en alternance peut être une solution »

Dès 15-16 ans, les jeunes francophones peuvent déjà aujourd'hui bifurquer vers la formation en alternance. Un mode d'apprentissage qui place l'entreprise dans un rôle de formation et qui a ses avantages et ses exigences, selon David Corona. Parmi ces dernières, la nécessité de s'adapter aux réalités économiques et sociales de la vie d'une entreprise.

Limiter à 16 ans l'obligation scolaire, est-ce une bonne idée selon vous ?

Dans les faits, il y a déjà en quelque sorte une obligation scolaire limitée à 16 ans. C'est la scolarité obligatoire à temps partiel. Dans les centres Ifapme, nous formons des jeunes qui sont dans le cadre de cette scolarité obligatoire à temps partiel. C'est notre quotidien depuis 60 ans. L'idée en l'occurrence serait, j'imagine, d'intensifier en quelque sorte ce dispositif. Un dispositif en lequel on croit avec, en son

centre, la formation en alternance. Si l'on décide de limiter la scolarité obligatoire, il faut une réponse pour les jeunes. La formation en alternance pourrait être celle-là. Elle consiste à apprendre un métier dans ses aspects théoriques dans un centre de formation avec des formateurs issus du monde de l'entreprise et à compléter le tout sur des sites avec des entrepreneurs.

Se former en entreprise, cela apporte quoi concrètement ? Il faut être très clair sur ce qu'est la formation en alternance. Ce n'est pas une réponse pour les jeunes démotivés, sans projet. C'est une réponse positive aux jeunes qui ont envie de se prendre en main, qui sont motivés. Et cela pour une simple raison : l'entreprise, c'est la confrontation immédiate avec une réalité d'adultes et une réalité propre à l'entreprise. Laisser penser que

l'alternance, c'est une voie de relégation, c'est faux. C'est une alternative à la voie classique pour apprendre un métier et c'est très exigeant. Côté d'un entrepreneur, cela veut dire partager sa réalité, l'exigence d'une entreprise, sa vie sociale. Les résultats de la formation en alternance sont bons. Au bout, il y a souvent de l'emploi ou de la création d'activités.

On dit souvent de la formation en alternance qu'elle est à l'origine d'un regain d'intérêt pour des jeunes démotivés. Une réalité ?

Oui, quand on a le bon cocktail : des jeunes dans de bonnes dispositions, avec un bagage suffisant (lire, écrire, calculer), bien orientés vers un métier et accueillis dans des entreprises qui leur offrent des cadres de formation favorables. Alors, dans ces conditions, la formation

peut aboutir à de belles choses, comme chez nos voisins suisses, allemands...

Est-ce que les entreprises jouent leur rôle de formation de façon satisfaisante ? Est-ce qu'elles ménagent suffisamment de temps pour la formation des jeunes ?

Oui, elles peuvent tout à fait le faire. C'est clair qu'une entreprise poursuit ses objectifs propres. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas mettre en place entre elle et le jeune une relation gagnant-gagnant. En développant les compétences chez le jeune, l'entreprise a un retour qui lui est profitable directement. Pour l'Ifapme, un des enjeux aujourd'hui est de continuer à trouver des entreprises partenaires. Lorsqu'on collabore, on accompagne d'ailleurs l'entreprise pour qu'elle puisse au mieux former le jeune. ■

Propos recueillis par
MATHIEU COLINET

Marc Romainville

Marc Romainville est professeur ordinaire à l'Université de Namur. Il y donne notamment cours de didactique générale. Il est également responsable du service de pédagogie universitaire dans la même université.

« Développement économique et niveau de qualification sont liés »

Si limiter l'obligation scolaire à 16 ans est censé favoriser l'intégration en entreprise, la formation en alternance répond déjà au défi, selon Marc Romainville (UNamur). Au-delà, il attire l'attention sur la nécessaire croissance des jeunes accédant à l'enseignement supérieur.

Vouloir garantir l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans seulement, est-ce une bonne option selon vous ?

Non. Pour trois raisons essentiellement. Un, aujourd'hui c'est déjà possible puisque l'obligation scolaire porte jusqu'à 16 ans à temps plein. Au-delà, pour les deux autres années, il y a possibilité d'avoir de la formation en alternance où les jeunes qui souhaitent avoir un pied dans le monde de l'entreprise peuvent l'avoir tout en ayant un reste de formation à la fois générale et technique. C'est une formule qu'il faut creuser, développer, voire revaloriser chez nous pour en faire une vraie filière attractive, d'excellence, qui ne serait plus perçue comme une filière de relégation. Deux, dans le cadre de la réforme du tronc commun, celui-ci irait jusqu'à l'âge de 15 ans. Mais que ferait-on de cette dernière année obligatoire jusqu'à 16 ans ? Trois, beaucoup d'études montrent qu'il y a un lien entre le développement économique d'une

région et le niveau de qualification de ses habitants. L'économiste Jean-Paul Lambert (Université Saint-Louis) a notamment étudié cela. Or, en Fédération Wallonie-Bruxelles, entre 2000 et 2015, on a connu une augmentation très faible d'accès à l'enseignement supérieur et on s'est fait rattraper par toute une série de pays. Le développement économique est de plus en plus lié à la maîtrise des sciences, des technologies, du numérique... puisque les métiers à faible niveau de qualification ont plutôt tendance à disparaître quand dans le même temps les poches d'emplois sont dans les métiers à plus fort niveau de qualification. Il faut donc davantage d'étudiants qui intègrent l'enseignement supérieur et donc un bassin le plus large possible au niveau de l'enseignement secondaire. Si l'on fait passer l'obligation scolaire de 18 à 16 ans, on se priverait probablement de la possibilité d'un bassin scolaire suffisamment large.

Limiter l'obligation scolaire à 16 ans, ce serait une possibilité de ne pas « retenir » des élèves démotivés et de les intégrer à des formations en entreprises. Qu'en pensez-vous ?

Je suis d'accord. C'est l'idée de la formation en alternance, qui a le mérite de montrer aux jeunes que ce qu'ils apprennent à l'école a de l'inté-

rêt, mais qui leur offre aussi une possibilité de continuer à se former. Notamment à des choses plus générales. Comme la citoyenneté, l'esprit critique... Il n'y a pas de raisons de les priver de ces aspects-là d'une formation. Donc, pour moi, l'idée de limiter à 16 ans l'obligation scolaire est vraiment une idée contre-productive.

L'entreprise comme lieu d'apprentissage, est-ce sujet à caution ?

Ceux qui organisent l'alternance pourront vous dire qu'aujourd'hui, trouver des partenaires n'est pas simple. Ceux qui acceptent d'accueillir des jeunes sur des postes de travail ne voudront pas forcément compléter ce travail-là par de la formation plus spécifique. Autant ils veulent bien être des lieux d'immersion, autant ils rechignent à assurer la formation liée à cette immersion. Ils n'ont pas de formateurs, de personnel spécialisé. En outre, et c'est davantage le citoyen qui parle, j'estime que les jeunes ont droit à une formation plus large que celle qu'ils pourraient avoir dans une entreprise très pointue. Ce n'est pas là que l'on va l'éduquer à la citoyenneté, à l'esprit critique... ■

Propos recueillis par
M.C.